



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

LE THILLAY

Département du Val d'Oise | Arrondissement de Sarcelles | Canton de Villiers Le Bel

n°45

ARRÊTÉ

PROVISoire PORTANT FERMETURE DU TERRAIN D'HONNEUR STADE MUNICIPAL

Le Maire de la commune de Le Thillay,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°19.07.2020 en date du 16 juillet 2020, portant sur l'attribution au Maire de la totalité des délégations de missions complémentaires prévues à l'article L 2122.22 du Code Général des collectivités territoriales,

CONSIDERANT que les conditions techniques ne permettent pas la pratique des activités sportives sur le terrain d'honneur,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à la fermeture de ce terrain afin de garantir la pérennité de cette aire de jeux,

ARRETE

Article n°1 : Le terrain d'honneur est fermé à toutes activités sportives le **dimanche 11 mai 2025**.

Article n°2 : Le présent arrêté sera inscrit au registre des actes de la Mairie et paraîtra dans le recueil des actes administratifs.

Le Thillay, le 7 mai 2025

Le Maire,



Patrice GEBAUER